

DÉPARTEMENT DE LA SEINE-MARITIME
CONSEIL DÉPARTEMENTAL

SÉANCE DU 22 juin 2020

RAPPORT DE M. LE PRÉSIDENT

DIRECTION : Direction des Finances

N° 3.15

OBJET : Budget supplémentaire 2020

Le présent rapport a pour objet de soumettre à l'Assemblée délibérante le projet de budget supplémentaire de l'exercice 2020.

Le 12 décembre 2019, l'Assemblée départementale adoptait le budget primitif de l'année 2020. Pour tenir compte des événements susceptibles de survenir en cours d'année, le budget primitif doit pouvoir être corrigé, tout en respectant les principes relatifs à la préparation, au vote et au maintien de l'équilibre du budget.

À cet effet, une décision modificative (DM) particulière doit être prise afin d'inscrire au budget 2020 les résultats 2019 constatés au compte administratif. Appelé Budget Supplémentaire, il peut également contenir de nouvelles ouvertures de crédits de dépenses et prévisions de recettes. C'est en ce sens une décision modificative de reports et d'ajustements.

Ce budget supplémentaire 2020 revêt la particularité d'être la première décision modificative faisant suite à la crise sanitaire que nous connaissons. À ce titre, il convient de souligner qu'une somme de près de 7 millions d'euros a pour le moment été mobilisée pour répondre aux besoins urgents de lutte contre la propagation du virus, et pour faire face aux premières conséquences constatées ou anticipées.

Ce plan départemental de lutte contre le COVID 19 comprend, à titre d'exemple, l'acquisition d'équipements de protection individuelle (masques, gants, gel hydro-alcoolique...), d'écrans plexiglas, ou encore des frais de nettoyage des locaux spécifiques au COVID19. Il comprend également du matériel informatique afin de faciliter le développement du travail à distance, pour une majorité d'agents, mais aussi des tablettes mises à disposition des résidents des EHPAD du département. Une aide spécifique a également été prévue pour certains de nos partenaires dans le champ des Solidarités. Enfin, ce plan comprend le versement de primes spécifiques à destination des agents qui, grâce à leur investissement exceptionnel, ont permis de maintenir le service public départemental auprès des citoyens.

Cette somme de près de 7 millions d'euros a pour partie été couverte par des redéploiement de crédits, mais également par la mobilisation des dépenses imprévues à hauteur de 600.000 euros, dont je vous ai rendu compte au cours de cette même séance. Ce budget supplémentaire est l'occasion de compléter à hauteur de près de 3,6 millions d'euros ces redéploiements et dépenses imprévues afin de couvrir l'ensemble des besoins actuellement identifiés.

Au-delà de la mobilisation de ces fonds, le Département s'est engagé dans la mise en place de mesures d'accompagnement complémentaires visant à soutenir les acteurs du territoire. D'une part, un dispositif spécifique de versement d'avances de subvention a été présenté à la commission permanente du 27 avril 2020. Il a permis de verser aux associations ayant déposé un dossier de demande de subvention 2020 une avance exceptionnelle de 80 % de la subvention en 2019.

D'autre part, ces mesures ont également consisté en une accélération du rythme de paiement à nos fournisseurs avec le concours du payeur départemental, afin de répondre aux difficultés de trésorerie que ceux-ci pouvaient rencontrer. Si le délai global de paiement maximal est fixé par la loi à 30 jours, celui du département sur les quatre premiers mois de l'année a atteint moins de 14 jours en 2020, contre 17 en 2020.

Enfin, certaines conséquences de la crise, notamment dans le domaine social (RSA) ne sont pour le moment pas possibles à mesurer précisément. Elles seront donc abordées lors de la décision modificative de la séance du mois d'octobre 2020.

1 BUDGET PRINCIPAL

Le projet de budget supplémentaire qui vous est soumis s'établit, pour le budget principal, en dépenses et en recettes à la somme de 249.597.900,57€ dont 135.264.266,07€ pour la section d'investissement, et 114.333.634,50€ pour la section de fonctionnement. Sur ce projet de budget, les dépenses et les recettes se répartissent comme suit :

INVESTISSEMENT			
Dépenses réelles	133 852 140,47 €	Recettes réelles	50 669 007,09 €
Dépenses d'ordre	1 412 125,60 €	Recettes d'ordre	84 595 258,98 €
Total dépenses	135 264 266,07 €	Total recettes	135 264 266,07 €
FONCTIONNEMENT			
Dépenses réelles	31 270 174,66 €	Recettes réelles	114 453 308,04 €
Dépenses d'ordre	83 063 459,84 €	Recettes d'ordre	- 119 673,54 €
Total dépenses	114 333 634,50 €	Total recettes	114 333 634,50 €

Sur les mouvements réels, la principale donnée du budget supplémentaire est la reprise des résultats de 2019, ainsi que les décisions d'affectation qui en découlent.

Le compte administratif 2019 présente un excédent de fonctionnement cumulé de 220.679.119,21€, dont 94.772.379,96€ pour le seul exercice 2019. Du côté de la section d'investissement, l'arrêté des comptes fait apparaître, au 31 décembre 2019, un besoin de financement de 121.818.336,65€, ce qui impose d'affecter une partie de l'excédent cumulé de fonctionnement à la couverture de ce solde d'exécution d'investissement. Il en résulte que le solde de l'excédent de la section de fonctionnement fait l'objet d'une réinscription, dans le cadre de ce budget supplémentaire, sur la section de fonctionnement, en recette du chapitre 002, pour un montant de 98.860.782,56€. Ces montants correspondent aux délibérations relatives à l'affectation du résultat qui vous ont été soumises précédemment.

Au-delà de la reprise des résultats cumulés des exercices antérieurs, le budget supplémentaire est l'occasion de procéder à quelques ajustements sur les prévisions validées lors du budget primitif voté en décembre 2019.

A. SECTION D'INVESTISSEMENT

I. Les recettes d'investissement

Ce budget supplémentaire contient quelques ajustements, qui représentent une révision à la baisse des prévisions de recettes de **-157.949,74€**.

Pour ce qui est du domaine routier, des recettes supplémentaires sont attendues pour un montant de **56.362,26€**, correspondant à des reversements suite aux acomptes sur marchés du fait de l'évolution négative des index retenus pour les révisions de prix.

La délégation de compétence « immobilier d'entreprise » va générer pour le Département une recette de **50.000€** provenant de la participation des EPCI, portant ainsi la recette 2020 à 250.000€ du fait des dossiers de demandes recensés dans la collectivité.

Une nouvelle recette de **595.000€** au titre de notre politique de gestion du littoral et défense contre la mer est prévue pour le remboursement des travaux que le Département va effectuer pour le compte du Syndicat Mixte du Littoral.

Inversement, les prévisions de recettes sont revues à la baisse (**-120.940€**) pour les travaux sur les berges de Seine pour prendre en considération le fait que l'opération est désormais portée par le syndicat de préfiguration. Ainsi la participation du FPRMNM (fonds Barnier) aux études de danger n'est plus d'actualité.

Pour le développement des territoires, les prévisions de recettes sont revues à la **baisse pour 200.000€** compte tenu du réajustement de l'échéancier de la participation de la DREAL pour l'opération de remembrement routier d'aménagement foncier concernant la liaison A28 A13.

Pour ce qui est de la protection de l'environnement, sur les espaces naturels sensibles la prévision est augmentée de **61.628,00€** pour tenir compte des subventions prévues en 2020 et versées par l'Agence de l'Eau Seine Normandie, dans le cadre de conventions en cours d'exécution.

Parmi les recettes d'investissement, il est inscrit un crédit de **8.297,61€**. Cette recette correspond à un don fait au Département, don que j'ai accepté en fin d'année 2019.

Le principal ajustement des recettes d'investissement porte sur les emprunts. Le compte administratif 2019 fait apparaître en fin d'année un solde d'exécution de la section d'investissement déficitaire de 121.818.336,65€. Il vient d'être décidé d'affecter une part du résultat de la section de fonctionnement à la couverture de ce déficit. Par ailleurs, ce budget supplémentaire est l'occasion de procéder à quelques ajustements des prévisions, et d'augmenter le virement de la section de fonctionnement (85.000.000€).

II. Les dépenses d'investissement

Après avoir réalisé la reprise des résultats à la fin de l'exercice 2019, le budget supplémentaire est l'occasion de réaliser les tombées d'autorisations de programme devenues caduques et sans utilité, ou bien encore de lisser les échéanciers de crédits de paiement en fonction de l'évolution des calendriers ou des difficultés rencontrées

sur les études de programmation. Un rapport spécifique sur la gestion en autorisations de programme et autorisations d'engagement est soumis à votre examen au cours de cette même séance. C'est aussi l'occasion d'apporter quelques prévisions nouvelles.

a. Solidarités humaines

Au titre de la politique enfance-famille, sur les aides aux structures à vocation sociale, les tombées d'AP devenues sans objet, mais aussi, du fait des dossiers validés par la commission permanente, la révision des échéanciers des AP aboutit à l'inscription pour 2020, de **-122.403,21€**.

Au titre de la politique APA et personnes âgées, à l'occasion de l'adoption du budget primitif 2020, il était prévu d'accorder une subvention à l'EHPAD Les Escales du Havre à hauteur de 2.400.000€. L'attribution de cette subvention est reportée ultérieurement. Cependant, un soutien à la réhabilitation de 15 places à l'EHPAD du Centre Hospitalier de FECAMP et de 14 places à l'EHPAD de TOURVILLE LA RIVIERE doit être pris en considération. De ce fait, les crédits de paiement 2020 pourraient être réduits de **181.950,52€**, et lissés sur les prochains exercices.

Pour l'accompagnement des personnes en situation de handicap, la subvention prévue pour l'opération de réhabilitation de 39 places du foyer d'accueil médicalisé le Logis à Rouen portée par Les Papillons Blancs a été recalculée et pourrait finalement concerner 51 places. D'autres opérations ont été identifiées depuis le budget primitif, dont la réhabilitation de 21 places au foyer d'accueil médicalisé de FORGES LES EAUX la réhabilitation et de 9 places à SAINT NICOLAS D'ALIERMONT. Il est donc inscrit un crédit supplémentaire de **114.407€**.

Pour l'aménagement des structures nécessaires à l'accomplissement de notre mission, il est proposé une inscription budgétaire de **-677.884€**. Cette réduction de crédits est due aux actualisations des différentes autorisations de programme pour tenir compte des :

- solde des études pour le pôle social départemental du Havre de l'AP de 2016,
- frais de notaire inscrits sur l'AP 2017 et qui seront réglés à réception de la demande sur une nouvelle AP,
- du report d'un an de l'acquisition en VEFA du CMS de Déville-les Rouen et du report d'exécution des travaux du pôle social de Fécamp inscrits sur l'AP 2018,
- réévaluation de l'AP 2019 du fait de l'augmentation de l'enveloppe pour l'acquisition de locaux pour le CMS de Cléon (+51.000€) et du CMS de Yerville (+ 21.100€), pour l'acquisition d'une parcelle pour l'extension du CMS de Terre-de-Caux (+ 100.000€) et pour l'acquisition du pavillon Alphonse Allais prévue en 2020 (+ 87.100€).

En ce qui concerne nos interventions dans le cadre de la solidarité internationale, il est inscrit un crédit complémentaire sur 2020 de **328.449,76€** pour le versement de la subvention à la communauté de communes du BAM. La demande de versement pour 2019 est arrivée trop tardivement pour un versement avant la fin de l'année. Aussi, il convient de rapatrier les crédits qui ont été basculés en 2025 sur l'exercice 2020. De même, le paiement des 1^{ers} acomptes de subvention de l'appel à projets 2020 des comités de jumelage ont déjà été réalisés, et donc justifient l'augmentation des crédits de paiement 2020.

b. Développement des territoires

Du côté des infrastructures portuaires, les crédits de paiement sont réduits de **1.579.794,01€** en raison du

décalage dans la réalisation des travaux de réhabilitation du Pont Colbert estimés à plus d'1,4M€ ; seules des études seront financées en 2020 à hauteur de 55.000€. L'autre facteur justifiant la réduction des crédits est le financement, en 2020, de l'opération du Cours de Dakar et du Quai de Norvège au port de Dieppe à hauteur de 733.486€ et de la participation statutaire de 30 % aux travaux d'investissement pour 412.500€, tous deux surestimés lors de la préparation du budget primitif.

Pour les ports départementaux, les crédits de paiement sont globalement réduits de **49.276€**. Cette somme est le résultat de plusieurs ajustements, dont, en mouvements négatifs :

- -60.710,30 € pour prendre en compte les échéanciers estimatifs de versement des subventions,
- -170.000€ pour les dépenses d'étude porte Freycinet, la centrale hydraulique Freycinet, l'écluse passerelle Bérigny et les feux de signalisation sur le port de Fécamp,
- -246.000€ pour tenir compte des échéanciers estimatifs de versement des subventions sur les infrastructures portuaires du port du Tréport et sur le PPI du port de Fécamp.

Inversement, plusieurs projets nécessitent un abondement des crédits de paiement :

- 73.519€ pour de financer l'étude d'automatisation des ouvrages ainsi que la signalétique portuaire,
- 56.149€ pour l'opération de démantèlement OKELOOS sur le port de Fécamp,
- 165.000€ pour le financement, sur le port de Fécamp, des travaux de réhabilitation de l'appontement quai de la Marne ainsi que des reprises de voiries,
- 41.069,79€ pour les dépenses d'entretien des estacades sur le port de Fécamp,
- 190.247,06€ pour le versement de la subvention attribuée à la Communauté de communes de la Côte d'Albâtre pour le brise lame du port de Saint-Valéry-en-caux.

Au titre de la politique de l'habitat, pour l'ANRU, les conventions par site de la nouvelle contractualisation ANRU 2 ont été adoptées en Commission permanente tout au long du second semestre 2019 et encore tout début 2020 pour entériner un ajustement de la convention de Saint-Etienne-du-Rouvray. L'avancement des projets inscrits dans ces conventions par site ne permettra pas de traiter un nombre de demandes de subventions suffisamment élevé pour consommer le volume de crédits de paiement voté au BP2020. C'est pourquoi une baisse de **1.200.000€** est proposée au budget supplémentaire. Pour le développement de l'habitat, les dispositifs et fiches « action » des nouvelles aides à l'habitat en centres bourgs dont le principe a été acté en Conseil départemental le 28 mars 2019 n'ont pas encore été examinées en Commission permanente. Des groupes de travail seront à réunir pour finaliser ces nouvelles aides (travaux éligibles, plafond de dépenses éligibles...). Ainsi, une baisse de **200.000€** des crédits de paiement 2020 est proposée dans ce projet de budget supplémentaire.

Sur l'aménagement du territoire, au titre des aides aux équipements communaux, l'aide à la mise en accessibilité des bâtiments publics et des cimetières n'est pas mobilisée par les communes à hauteur des attentes induites par les aspects réglementaires. En conséquence, et en application du principe de sincérité budgétaire, il est proposé une baisse de **600.000€** des crédits de paiement 2020 de ce dispositif.

Pour le dispositif d'installation vidéo surveillance, la réduction de **25.000€** des crédits de paiement est liée à la réduction de l'AP et doit permettre d'être au plus juste des montants de crédits nécessaires au paiement des subventions accordées en 2019.

Pour les aides aux villes et agglomérations, l'inscription de **-90.341,19€** s'explique par la demande de prorogation de validité de la subvention formulée par le bénéficiaire (GPMR) pour l'opération « espace des Marégraphes » dans le cadre du contrat d'agglomération de la CREA 2007/2013. Le montant correspondant sera reporté sur 2021.

Sur notre politique touristique, et particulièrement sur le plan départemental de tourisme, il est proposé un rééquilibrage des crédits aboutissant à une réduction des crédits de paiement de **266.359,82€**, afin d'être au plus juste des montants nécessaires aux paiements des subventions accordées ou à venir.

Pour les autres actions touristiques, l'inscription de **-51.194,98€** en crédits de paiement est liée à la réduction des AP et doit permettre d'être au plus juste des montants de crédits nécessaires au paiement des subventions accordées en 2019.

Pour ce qui est du programme agricole, il est inscrit un crédit complémentaire de **136.175,99€**. L'augmentation de l'AP et des crédits de paiement doit permettre d'être au plus juste des montants de crédits nécessaires au paiement des subventions accordées et à venir.

Du côté des forêts, il est inscrit un crédit supplémentaire de **93.228,40€** pour tenir compte du réajustement des échéanciers de dépenses.

Pour l'aménagement, les variations de crédits de paiement suivent les augmentations ou réductions d'AP et doivent permettre d'être au plus juste des montants de crédits nécessaires aux paiements des subventions accordées ou à venir. La traduction dans le budget supplémentaire est une augmentation de crédits de paiement de **101.253€**. Ainsi, sur les bâtiments locatifs, il est proposé une augmentation de 38.544€ pour répondre aux besoins de paiement des subventions déjà accordées et en cours d'instruction. Pour l'immobilier d'entreprise, l'augmentation de 152.804,94€ de crédits de paiement provient à la fois de la revalorisation de l'autorisation de programme 2020 et des besoins de paiement des subventions déjà accordées en 2018 et 2019. A contrario, la gestion des parc d'activités aboutit à la réduction des crédits de paiement 2020 de 90.095€ .

Pour les aides en faveur de l'élevage, une augmentation des crédits de paiement de **10.057,66€** est prévue pour tenir compte des conventions passées avec l'ASP pour le paiement des subventions accordées dans le cadre du PMBE qui pourrait intervenir cette année.

Pour l'aménagement foncier, sur le remembrement rural, il est proposé d'augmenter les crédits 2020 de **10.000€** pour tenir compte du paiement des échanges amiables non prévus lors de la préparation du budget primitif. Au titre du remembrement routier, il est inscrit une **réduction des crédits de 269.045,23€** compte tenu du décalage dans le calendrier de réalisation du marché d'études environnementales et de géomètre.

c. Education, culture et sports *

Pour ce qui relève de la restauration du patrimoine architectural, il est inscrit une réduction des crédits 2020 de **68.422,14€**. Il s'agit d'ajustements d'échéancier des différentes autorisations de programme.

Pour les musées et le patrimoine départemental, l'ajustement des crédits de paiement aboutit à une augmentation des crédits votés lors du budget primitif 2020, de **93.022€**. Ces crédits nouveaux permettront de compléter nos collections et procéder à l'acquisition de matériel pour nos sites. Pour la partie des travaux et réhabilitations sur les structures, cet ajustement prend en considération les offres financières remises dans le cadre de l'appel d'offres relatif à la restauration des murs du théâtre antique de Lillebonne, de la modification de gestion financière de l'abbaye de Saint Martin de Boscherville avec l'ajustement de l'AP 2019 qui assure la prise en charge des études, et la création d'une AP en 2021 pour les travaux consécutifs à ces études.

Pour les collèges publics, le budget supplémentaire, pour ce qui est de l'équipement dans les collèges, prévoit

l'ajustement des crédits de paiement avec une inscription complémentaire de **150.000€**. Le montant de la dotation de renouvellement des équipements doit être revu à la hausse pour tenir compte à la fois du nombre d'élèves inscrits à la rentrée 2019 mais également des modalités de calcul de cette dotation.

Pour les gros travaux de maintenance des collèges publics, il est proposé de réduire de **3.350.300€** globalement le montant des crédits de paiement. Ce montant se justifie par plusieurs opérations dont le collège Henri de Navarre dont le lancement des travaux a dû être différé de 4 mois compte tenu des intempéries (inondations) rendant le terrain inutilisable, l'appel d'offres infructueux sur Romain Rolland obligeant à relancer, la consultation l'attribution des marchés prévue en septembre 2020, avec un décalage en conséquence du début des travaux (- 4,3M€). Inversement, pour l'opération sur le collège Charcot à Oissel, les crédits afférant à cette opération doivent être augmentés compte tenu d'un décalage de facturation de 2019, reporté sur 2020.

Sur le plan cuisines, le montant des crédits de paiement restitués s'élève ainsi à **2.580.000€**. Les crédits de paiement doivent être diminués sur La Feuillie (-600K€) du fait du décalage d'1 mois dans le lancement de l'opération et sur Sainte Adresse (-1,650M€) à cause des difficultés techniques rencontrées en phase études, portant sur la structure du bâtiment. Des diagnostics complémentaires pour le collège Monet à Saint-Nicolas-d'Aliermont ont dû être engagés en phase études, rendant nécessaire un décalage de l'opération (-250K€). Enfin pour le collège Cocteau à Offranville, le solde des marchés liés à l'opération permet de dégager 80K€.

Sur le plan équipements sportifs, il est inscrit une baisse de crédit de **300.000€** pour prendre en considération les résultats de la consultation relative au gymnase du collège de St Nicolas d'Aliermont.

Dans le cadre de la politique sportive menée par le Département, pour le soutien à l'acquisition d'équipement et de matériels, il a été inscrit une prévision de **-420.605,31€** qui s'explique par la faible sollicitation au titre des différents dispositifs mis en place par la collectivité comme les piscines. Les autorisations de programme sont revues à la baisse impliquant également la réduction des crédits de paiement de 2020.

Sur le dispositif sport et environnement, la réduction des crédits de paiement de **24.532€** est liée à la réduction de l'AP.

Pour le dispositif sports et handicap, la tombée d'AP, et la réduction des crédits de paiement de **40.788€** s'explique par une diminution des actions sur le terrain.

d. Mobilité, sécurité et protection de l'environnement

Pour les déplacements doux, le projet de budget supplémentaire comprend une proposition d'augmentation des crédits de **217.904,43€**, ce qui permettra notamment de financer les reprises d'enrobés sur l'avenue verte.

Sur le secteur des bacs départementaux, il est inscrit **-2.236.000€** de crédits pour le budget supplémentaire. La réduction des crédits de paiement à hauteur de 2,5M€ prend en compte le résultat de la consultation lancée pour la construction des bacs 25 et 26, soit 7,5M€, le décalage pris dans le démarrage prévu initialement au 1^{er} janvier 2020 ainsi que des dépenses supplémentaires passées au marché de construction du bac 24 pour des pièces de rechange. Inversement, un crédit supplémentaire de 264.000€ permet d'ajuster l'enveloppe destinée au financement de la construction des appontements maritimes ainsi que les travaux sur les cales.

En ce qui concerne notre politique d'assainissement, il est procédé à une baisse de **392.325,16€** compte tenu des tombées d'AP et des réajustements d'échéanciers.

Il en est de même pour la politique sur l'eau potable pour laquelle nous réduisons les crédits de **340.762,03€** compte tenu des tombées d'AP et des réajustements d'échéanciers.

Sur nos actions de partenariat, dans le domaine de l'environnement, un crédit de **30.000€** est inscrit dans le projet de budget supplémentaire pour le paiement d'une subvention exceptionnelle à Atmo Normandie.

Pour les aides directes et interventions en faveur de l'environnement, il est inscrit un crédit complémentaire de **100.187,22€** en raison du réajustement des échéanciers pour le paiement des subventions.

Pour ce qui relève des espaces naturels sensibles, il est procédé à l'augmentation des crédits de paiement 2020 de **590.977,16€** en raison du réajustement des échéanciers pour le paiement de subventions et des travaux de la tourbière d'Heurteauville.

Sur le dispositif de gestion des déchets ménagers, les crédits de paiement 2020 sont réduits de **84.412,90€** compte tenu des tombées d'AP et des réajustements d'échéanciers.

Pour ce qui est du littoral et défense contre la mer, il est procédé à une réduction de **210.888,39€** de crédits pour tenir compte des tombées d'AP et des réajustements d'échéanciers.

Pour les travaux sur les berges de la Seine, les crédits sont réduits de **559.857,95€** compte tenu des réajustements d'échéanciers en particulier pour les travaux de Villequier suite à l'évaluation environnementale. Les recettes sont revues également à la baisse, comme évoqué précédemment. Les réajustements concernent également les acomptes à verser en 2020 pour le marché de services d'insertion et de qualification professionnelles axés sur la préservation des berges et ouvrages en Seine.

Sur les questions de sécurité, les crédits inscrits sur cette enveloppe sont destinés à financer, à hauteur de 25 % le renouvellement des moyens des stations de Seine Maritime dans le cadre de la convention cadre passée pour la période 2019 à 2021 (Fécamp, Saint-Valéry-en-Caux). L'inscription de **-23.637,50€** prend en considération le retard pris dans la réalisation de ces opérations.

En matière de sécurité, pour la lutte contre l'incendie, il est proposé un crédit complémentaire de **204.975,92€** pour permettre en partie le paiement des dossiers relatifs aux poteaux incendie de l'autorisation de programme de 2017.

Du côté des risques naturels, ce sont **53.504,05€** qui sont inscrits afin de permettre le paiement du solde des dossiers 2016 et 2017, relatifs à la prévention et à la gestion des risques liés aux cavités souterraines.

Pour les risques industriels, suite aux réajustements des échéanciers de paiement pour les PPRT, il est proposé une prévision supplémentaire de **147.919,74€**.

Du côté des risques naturels, les crédits sont ajustés par une inscription complémentaire de **53.504,05€**. Ainsi le paiement du solde des dossiers 2016 et 2017, relatifs à la prévention et à la gestion des risques liés aux cavités souterraines est assuré.

Pour ce qui est des routes départementales, sur la logistique, les bâtiments et les équipements, le budget supplémentaire est l'occasion de réduire les prévisions budgétaires de **1.360.959,16€**. Il s'agit d'une actualisation de l'AP 2020 pour tenir compte :

- de la programmation de l'acquisition d'un terrain à Angerville-la-Martel pour le remplacement du centre d'exploitation de Fécamp en 2021,
- de la réhabilitation de la station-service du parc prévue en 2020,
- du report de l'opération DR Angerville-la-Martel en 2021,

e. Fonctionnement interne

Pour l'hôtel du Département, il est proposé une inscription négative de **176.364€**. Cette somme est la synthèse de plusieurs opérations :

- +100.000€ pour l'acquisition de mobilier suite à l'acquisition des locaux CAP avenue à Rouen,
- -276.364€ pour la révision d'échéanciers aboutissant à réduire les crédits de paiement, et le report sur des autorisations de programme à mettre en place en 2021.

Sur les bâtiments de l'administration, au titre des autres bâtiments administratifs, il est inscrit un crédit de paiement supplémentaire de **4.603.100€** pour l'acquisition des locaux occupés actuellement par Habitat 76 (rue Amiral Cécile à Rouen) ainsi que l'acquisition de parcelles à Blangy sur Bresle.

Pour les autres bâtiments, il est proposé de **réduire** les crédits votés au budget primitif de **958.903,73€**. En effet, les travaux PCET bouquets 1 et 3 des bâtiments situés rue de Crosne à Rouen sont suspendus du fait du projet d'acquisition des locaux d'Habitat 76 à Rouen, et au regard du montant maximum du marché à bons de commandes de désamiantage. L'actualisation de ces opérations aboutit à une réduction de l'autorisation de programme et de ses crédits de paiement.

Pour ce qui est de l'équipement de l'administration, sur le matériel informatique, un crédit complémentaire de **299.430€** est proposé dans ce projet de budget. Ces crédits sont nécessaires au règlement de factures 2019 sur l'exercice 2020, à l'acquisition d'un équipement complémentaire de stockage des sauvegardes de données nécessaire pour être dans un fonctionnement optimal et à une évolution de l'infrastructure de sauvegarde de la collectivité. Ces crédits permettront également de fluidifier les processus existants et d'envisager la mise en œuvre de processus complémentaires. Enfin, le contexte global actuel (recrudescence des cyberattaques, incertitudes liées à la pandémie COVID-19) nous impose de procéder à des opérations d'évolution, de reconfiguration et d'adaptation de nos infrastructures. Ces actions sont réalisées en collaboration avec des prestataires externes qui apportent une capacité de travail complémentaire et des niveaux expertises non disponibles dans la collectivité.

Pour ce qui est de l'administration générale, il est inscrit un crédit de paiement supplémentaire de **1.808.294,54€** pour le paiement des factures sur le marché de maintenance multi techniques de l'Hôtel du Département, non réceptionnées sur l'exercice 2019 à régulariser en 2020, pour les travaux d'aménagement à réaliser dans le nouveau bâtiment CAP Avenue à Rouen, afin de permettre l'accueil de l'UTAS Boucles de Seine, dans le cadre du projet de réorganisation de l'ASE, enfin, pour assurer le renouvellement et la mise aux normes du parc des défibrillateurs.

Pour ce qui est de l'énergie et l'eau, il est inscrit un crédit complémentaire de **280.839,05€**, afin de prendre en considération les factures 2019 à régler sur le budget 2020, et l'ajustement du nouveau marché maintenance des installations climatiques sur le poste P3 du forfait d'entretien.

Au final, le projet de budget supplémentaire, pour la section d'investissement, se présente comme suit :

DEPENSES		
Chap.	Libellé chapitre	Budget principal
040	Opérations d'ordre de transferts en section	-119 673,54
041	Opérations patrimoniales	1 531 759,14
	Dépenses d'ordre	1 412 125,80
020	Dépenses imprévues (dépense)	20 792 399,22
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles	-479 546,77
204	Subventions d'équipement versées	-3 828 288,84
21	Immobilisations corporelles	5 060 006,19
23	Immobilisations en cours	-9 379 003,79
28	Participations et créances rattachées à des participations	0,00
27	Autres immobilisations financières	3 000,00
4544106	Aménagement foncier A150 Croixmare-Barentin (Dépense)	24 298,77
4544110	Aménagement foncier liaison A28-A13 (Dépense)	-290 000,00
001	Solde d'exécution de la section d'investissement	121 949 175,79
	Dépenses réelles	133 882 140,47
	Total Dépenses d'Investissement	135 284 288,07

RECETTES		
Chap.	Libellé chapitre	Budget principal
021	Virement de la section de fonctionnement (recette)	85 000 000,00
041	Opérations patrimoniales	1 531 759,14
040	Opérations d'ordre de transferts en section	-1 936 540,16
	Recettes d'ordre	84 595 258,98
024	Produit de cessions des immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	121 826 694,26
13	Subventions d'investissement	113 688,00
16	Emprunts et dettes assimilées	-71 000 000,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
23	Immobilisations en cours	-71 637,74
27	Autres immobilisations financières	0,00
4544210	Aménagement foncier liaison A28-A13 (Recette)	-200 000,00
001	Solde d'exécution de la section d'investissement	322,57
	Recettes réelles	60 686 007,98
	Total Recettes d'Investissement	135 284 288,07

B. SECTION DE FONCTIONNEMENT

I. Les recettes de fonctionnement

Ce projet de budget comprend des ajustements de 15.472.851,94€ par rapport au budget primitif 2020, principalement sur les recettes fiscales, mais également quelques ajustements.

a. Développement des territoires

Pour les forêts, une recette complémentaire de **22.333€** est inscrite dans le cadre des concessions, servitudes et baux de chasse mis en œuvre dans plusieurs forêts départementales.

b. Education, culture et sports

En matière de politique sportive, pour le dispositif Handipass'sport, il est proposé la réduction de **25.000€** des recettes attendues. En effet, en décembre 2019, le dispositif, qui consiste en la prise en charge pour partie de la cotisation sportive versée par une personne en situation de handicap auprès d'une association sportivement reconnue, a été modifié : L'État qui devait financer ce dispositif à 50 % avec le Département s'est retiré compte tenu des nouvelles règles de financement de l'Agence Nationale du Sport.

c. Mobilité, sécurité et protection de l'environnement

Sur cette politique sectorielle, l'ajustement des prévisions de recettes porte sur une inscription de **419.453,27€**.

Pour la protection de l'environnement, la somme complémentaire de **1.319€** est inscrite suite à la régularisation de l'acompte de la convention 2019 de l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

Pour le littoral et les berges de Seine, une recette complémentaire de **262.998€** est inscrite. Cette recette correspond au remboursement par le Syndicat Mixte du Littoral, des frais de fonctionnement de la structure pour 2020.

Une recette complémentaire de **98.383€** a été inscrite pour prendre en considération la régularisation des participations du département de l'Eure et de l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour la réalisation de l'étude de gouvernance GEMAPI. Enfin, une recette complémentaire de **30.000€** est inscrite correspondant au remboursement par le Syndicat Mixte de Gestion de la Seine Normande, des prestations et frais de fonctionnement de la structure pour 2020.

Sur le domaine routier, nos marchés ont subi des révisions de prix négatives dont le Département a eu connaissance après le versement des situations de travaux. De plus quelques pénalités sont appliquées dans certaines situations. Dès lors, des titres de recettes sont émis à l'encontre des entreprises. Ces éléments vont générer une recette de **26.753,27€**, qu'il convient d'inscrire dans ce projet de budget supplémentaire.

d. Fonctionnement interne

Au global, l'ajustement des recettes vient augmenter les prévisions réalisées lors du budget primitif de **15.056.605,67€**. Les principales recettes sont constituées des dotations de l'État et de la fiscalité. Lors de la préparation du budget primitif, les collectivités ne disposent que de données provisoires.

Sur les éléments de fiscalité, et de dotations/compensations, une inscription supplémentaire de **138.306€** est proposée au titre des exonérations de fiscalité, et de **815.611€** pour la DCRTP.

Sur la fiscalité directe, il est inscrit un crédit supplémentaire de **919.000€** pour tenir compte des éléments notifiés dans l'état 1253 reçu en mars de cette année, au titre de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Pour ce qui est de la CVAE, c'est une inscription supplémentaire de **2.180.815€** qui permettra de constater le produit CVAE pour l'année 2020. Enfin, pour le produit des IFRER, c'est également une inscription complémentaire qui est proposée pour un montant de **68.715€**.

Par ailleurs, le Département a constitué, il y a quelques années une provision pour les garanties d'emprunt, pour anticiper toute défaillance d'organismes bénéficiant du soutien du Département. Or, aucune condition n'est actuellement remplie pour justifier cette provision. Aussi, il est proposé d'annuler la provision pour garantie d'emprunt. C'est donc une inscription budgétaire de **8.841.640,42€** de reprise de provision qui est proposée dans ce projet de budget supplémentaire. De même des provisions pour litiges ont été constituées pour quelques dossiers contentieux. Aujourd'hui, il convient de reprendre la provision de **2.121.449€**, constituée lors du litige opposant la collectivité à VINCI Constructions sur l'opération de la rocade nord du Havre. En effet, le conseil d'Etat a décidé de la non admission du pourvoi.

Pour ce qui est du budget annexe du Parc départemental, l'année 2019 a mis en exergue un excédent de fonctionnement de **90.742,79€**. Du fait du mode de fonctionnement de ce budget annexe qui repose sur un principe de facturation interne, il convient de reprendre cet excédent dans le budget principal.

II. Les dépenses de fonctionnement

Sur la section de fonctionnement, ce sont **31.270.174,66€** de crédits de paiement supplémentaires qui sont proposés.

Ces 31,3M€ sont principalement composés d'un montant de 23,6M€ au titre des dépenses imprévues, mais

correspondent également aux premières réponses à la crise sanitaire que nous connaissons.

a. Solidarités humaines

Pour l'aide sociale à l'enfance, il est inscrit une somme de **498.572€**. Un crédit de 265.982€ est prévu afin d'honorer les commandes réalisées sur le marché d'avocat pour assurer la défense des enfants confiés au Département et de leurs intérêts. Le reste des crédits provient des dépenses que génère la crise sanitaire du COVID19. Une somme de 151.000€ permettra le versement de primes aux assistants familiaux du Département ou des établissements accueillants des enfants de l'aide sociale à l'enfance. Le reste du crédit, soit 81.599€ permettra aux maisons d'enfants à caractère social de verser également des primes aux professionnels de ces structures.

Pour les bâtiments et matériels des structures sociales, un crédit de **122.100€** est proposé dans ce projet de budget supplémentaire afin d'assurer la prise en charge de la location d'un bungalow CMS Brindeau en 2020, et le règlement des indemnités des deux équipes candidates non retenues pour la construction du pôle social départemental du Havre. Un crédit de **100.000€** est également proposé afin de prendre en considération les besoins supplémentaires en prestations d'entretien des locaux.

En ce qui concerne les frais d'exploitation structures sociales, ce projet de budget propose un crédit complémentaire de **550.000€**. Là encore, le contexte de la crise sanitaire nous engage dans le soutien aux structures qui agissent pour les personnes âgées ou en situation de handicap, par un accompagnement à la mise en place d'une prime aux agents œuvrant dans ces établissements.

Du côté de l'APA, le même soutien est à mettre en œuvre. Pour les structures apportant les aides à domicile pour les personnes âgées, c'est un crédit de 793.500€ qui est inscrit. Inversement, la crise sanitaire aboutit également à une diminution de la prévision budgétaire des dépenses financées par la conférence de financeurs, estimée à 122.000€. Au final c'est une augmentation de **672.500€** qui est inscrite.

Sur la coopération internationale, pour le Burkina Faso, il est inscrit un crédit supplémentaire de **30.000€**, à la fois pour tenir compte de l'augmentation de l'enveloppe pour la subvention au profit de la communauté de communes du Bam, et des appels à projet retenus pour les comités de jumelage.

Pour ce qui est des autres coopérations internationales, le marché étude agriculture pour la Tunisie a pris du retard. Le premier versement, qui était inscrit en 2019, n'a pu intervenir qu'en début d'exercice 2020. Par conséquent, **63.000€** sont rapatriés de 2025 sur 2020. Du côté de la coopération avec le Burkina Faso, c'est un crédit complémentaire de **30.000€** qui est inscrit.

b. Développement des territoires

En ce qui concerne les infrastructures portuaires, il est inscrit des crédits complémentaires de **300.000€** pour permettre le dragage du port du Tréport. En effet les opérations de dragage sont plus importantes que celles estimées lors de la préparation du budget primitif.

Pour la filière pêche, il est inscrit un crédit complémentaire de **10.000€** afin d'apporter un soutien aux structures partenaires de la filière pêche que sont :

- Comité Régional des Pêches Maritimes et des Élevages Marins de Normandie,

- Comité Régional de la Conchyliculture,
- Normandie Fraicheur Mer.

Enfin, sur le secteur Agriculture, élevage, forêts, du fait de l'ordonnance 2020-391 du 1^{er} avril 2020, et plus particulièrement aux termes de l'article 1 de cette ordonnance, il appartient au Président du Département d'attribuer les subventions aux associations. Là encore, le rôle de la collectivité est de soutenir nos partenaires. Dans ce cadre, le versement des subventions se trouve accéléré, induisant la nécessité d'augmenter les crédits de paiement. Aussi, sur les filières et le partenariat à vocation agricole, au total, c'est un complément de crédit de **29.560€** qui est inscrit pour assurer le paiement des divers engagements pris par la collectivité. Pour l'élevage, c'est un crédit de **96.900€** qui est proposé, et enfin pour les partenariats à vocation agricole il convient d'ajouter **78.300€**.

c. Éducation, culture et sports

Au titre de la culture et du patrimoine, il est inscrit un crédit supplémentaire de **104.000€** pour les musées et sites départementaux. En effet, pour l'opération Flaubert 2021, il est nécessaire le préparer, dès à présent l'évènement. Il s'agit de réaliser des carnets d'artistes, de refondre la scénographie du château de Martainville autour de l'ouvrage Emma BOVARY, ou bien encore les expositions Voyages en Orient et Pompéï.

Sur les partenariats culturels divers, il est inscrit un crédit supplémentaire de **44.200€**. Ceux-ci sont nécessaires pour permettre de donner une suite favorable aux dossiers de demandes de subvention reçus par la collectivité et ayant fait l'objet d'une instruction.

d. Mobilité, sécurité et protection de l'environnement

Pour les bacs départementaux, il est proposé de **réduire les crédits votés de 13.338,74€** du fait du transfert d'une part des dépenses sur la section d'investissement.

Pour la protection de l'environnement, sur les partenariats avec les organismes d'environnement, un crédit complémentaire de **40.000€** est inscrit afin de permettre le paiement du solde des subventions 2018 et 2019 au Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande. Pour la gestion des espaces naturels sensibles, la somme complémentaire de **47.410€** est inscrite afin de permettre le paiement des animations été sur le littoral et de permettre d'engager des dépenses complémentaires liées au projet d'aménagement de la tourbière d'Heurteauville (malle pédagogique, inauguration, animations). La collectivité est également saisie pour une subvention exceptionnelle à l'association GRETIA.

Pour ce qui est de la politique littoral et berges de Seine, un crédit supplémentaire de **538.300€** est inscrite pour assurer la participation du Département au Syndicat Mixte du Littoral (dont le montant total s'élève à 618.300€ pour 2020). Cette dépense engendre également une recette.

Du côté des berges de Seine, un crédit de 14.004€ est inscrit afin de pouvoir engager le marché de prestations de maîtrise de la végétation (estimé à 210.000€). Une somme complémentaire de 36.000€ est inscrite pour la participation du Département au Syndicat Mixte de Gestion de la Seine Normande (qui s'élève à 96 000,00 € pour 2020). L'augmentation de crédit s'établit donc à **50.004€**.

Pour l'entretien des routes, il est inscrit un crédit supplémentaire de **200.110,42€** est justifiée par l'inscription des crédits dépensés au titre des sinistres occasionnés sur le réseau routier par des tiers identifiés et pour lesquels un titre de recette a été émis à leur rencontre.

Pour ce qui concerne la sécurité, les crédits nécessaires à l'alimentation du budget de la CLIN ont été partiellement ponctionnés pour tenir compte d'une dépense urgente à réaliser. Le budget supplémentaire est l'occasion de remettre les crédits manquants au budget de la CLIN. Ainsi, c'est une inscription de **23.280€** qui est incluse de ce projet de budget supplémentaire.

e. Fonctionnement interne

Cette partie du budget supplémentaire est très largement marquée par la réponse à la crise sanitaire. La collectivité doit faire face à des besoins nouveaux pour mener au mieux ses missions, tant pour permettre l'accueil dans des conditions de respect des consignes sanitaires que pour son personnel.

Sur les charges de personnel, c'est un crédit supplémentaire de **1M€** qui est proposé, tant pour la mise en place d'une indemnité exceptionnelle que pour l'accompagnement des agents que pour la part des frais de mission, et principalement les frais de repas.

Sur les frais de l'administration générale, la protection des agents de la collectivité nécessite de poursuivre les achats de masques, gel et autres équipements. Malgré les dépenses déjà réalisées dans ce domaine par redéploiement de crédit à hauteur de 500.000 euros, c'est une inscription complémentaire de **500.000€** qui est proposé dans le projet de budget supplémentaire.

De plus, sur l'administration générale, au-delà des impacts de la crise sanitaire, il convient de revaloriser les crédits de paiement 2020 de **802.570,91€** afin de permettre le règlement de factures 2019 qui n'ont pu être traitées sur l'exercice correspondant (dont 700.000€ de forfait chauffage HDD). Par ailleurs, **50.000€** sont inscrits pour tenir compte d'une augmentation du recours au marché de sécurité-sûreté, pour pallier les besoins de remplacement de l'équipe des agents de sûreté de l'Hôtel du Département et de l'agent assurant le gardiennage du dojo de Forges les Eaux. Un crédit de **84.000€** permettra, quant à lui, la prise en charge des contrôles obligatoires des fontaines à eau installées dans les sites occupés par les services du Département et les diagnostics air de 10 CMS par le laboratoire départemental d'analyses. Enfin, **30.000€** sont demandés pour les contrôles périodiques obligatoires sur matériels et pour les contrôles relatifs à la pollution des sols. Un crédit de **10.000€** est également inscrit afin de permettre des commandes supplémentaires de petits équipements (double bras articulés pour écran et portes-badges pour l'ensemble des agents de la collectivité).

En ce qui concerne l'énergie et l'eau, un crédit complémentaire de **125.000€** est inscrit afin de tenir compte des ajustements de l'échéancier de l'autorisation d'engagement.

Pour les actions de communication, il est inscrit un crédit complémentaire de **15.000€** afin de réaliser les travaux d'impression auprès de prestataires extérieures. Un crédit de **35.000€** est également inscrit, afin de compenser le règlement de dépenses réalisées lors du salon de l'agriculture qui n'avaient pas fait l'objet d'une budgétisation.

Concernant les commandes de la logistique et les prestations d'entretien, il est proposé d'accepter une augmentation des crédits de **161.400€**. Cet ajustement permettra d'honorer les dépenses de déménagement prévues en 2020, le transfert de rayonnages sur le site de l'avenue Grand Cours, des prestations d'intérimaires à prévoir pour la saison estivale, ainsi que le nettoyage de la tapisserie du grand salon ou encore des prestations complémentaires d'entretien des locaux.. De même on constate qu'il convient d'assurer plus de remplacements pour congés maladie, vacances et départs en retraite non remplacés.

Pour les bâtiments départementaux, sur l'hôtel du Département, un crédit de **10.000€** afin de permettre le règlement de factures de travaux 2019 sur l'exercice 2020, ainsi que le règlement de la taxe des ordures ménagères 2019 à régler sur 2020.

Pour les autres bâtiments administratifs, il est inscrit un crédit complémentaire de **134.000€** afin d'assurer la prise en charge des :

- taxes foncières des collèges du Havre 2019 payées en 2020,
- loyers et taxe foncière jusqu'à fin avril de Technomap, puis loyers, charges et frais de notaire de Notre Dame de Bondeville,
- règlement des 2 équipes de MOE non retenues dans le cadre de la procédure de marchés lancée pour la réalisation d'un CMS à Bois-Guillaume.

Pour les frais de fonctionnement des groupes d'élus, il est inscrit **+ 30 000 €** du fait du retour de congé parental d'un agent. Cet événement n'était pas connu de la collectivité lors de la préparation du budget primitif 2020.

Sur les frais financiers, il est proposé un crédit de **458.000€** pour les charges liées aux swaps. La prévision budgétaire votée lors du BP 2020 a été estimée à l'automne 2019. Entre ce moment et ce début d'année, les taux, même s'ils sont restés très bas ont évolué. La prévision budgétaire actuelle ne permettrait pas de couvrir l'ensemble des échéances de l'année 2020. C'est pourquoi, il est inscrit ce crédit supplémentaire de 458.000 €.

Par ailleurs, nous avons souhaité mettre en œuvre la notation du Département. L'un des objectifs de cette notation est de disposer de nouveaux outils de financements et donc de pouvoir recourir à l'emprunt obligataire à de meilleures conditions que ce que nous connaissons actuellement. La mise en place d'un tel financement nécessite l'élaboration d'un programme de financement obligataire EMTN (Euro Medium Term Notes). Pour sa mise en œuvre, des services d'un avocat et d'un arrangeur sont indispensables. Le programme devra lui-même être noté, et traduit en anglais. L'ensemble de ces dépenses a été estimée à **167.000€** pour l'ensemble du programme de financement.

Le Département a mis en place des provisions pour dépréciation des comptes de tiers. Conformément aux termes de la délibération 2.15 du Conseil général du 14 décembre 2010, il convient d'ajuster les provisions pour dépréciation des comptes de tiers. L'analyse du compte de gestion 2019 fait apparaître une évolution de l'actif circulant de la collectivité nécessitant une revalorisation de la provision. Ainsi, il est inscrit, dans le budget supplémentaire une dotation aux provisions de **889.042€** pour les créances.

De même au titre du dispositif FSL, il est proposé d'augmenter la provision pour dépréciation des éléments financiers. En effet, même si le règlement du FSL précise les modalités d'octroi et de remboursement des prêts, certaines difficultés persistent pour le recouvrement des prêts accordés. Le principe de prudence que nous avons initié prévoit une provision de 8 % du montant de l'encours des prêts FSL. C'est donc sur cette base qu'il est inscrit **117.250€**.

Enfin, les modifications des prévisions budgétaires des budgets annexes dans le cadre du budget supplémentaire ont pour incidence la réduction de la subvention d'équilibre de **598.734,37€**.

C. LES ECRITURES D'ORDRE

Le budget supplémentaire est l'occasion de procéder à un ajustement des prévisions liées aux amortissements

pour **-2.056.213,70€**. L'incidence de cette inscription est à la fois la diminution des recettes d'investissement et des dépenses de fonctionnement votées lors de l'adoption du budget primitif.

Inversement quelques inscriptions complémentaires, pour **1.387.584,14€** sont proposées afin de permettre la réalisation d'écritures comptables relatives aux cessions immobilières, aux neutralisations des amortissements ou bien encore à des régularisations comptables.

Ainsi le budget supplémentaire en section de fonctionnement se présente comme suit :

DEPENSES		
Chap.	Libellé chapitre	Budget principal
023	Virement à la section d'investissement	85 000 000,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	0,00
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	-1 996 540,16
	Dépenses d'ordre	83 083 468,84
022	Dépenses imprévues (dépenses)	27 074 178,14
66	Autres charges de gestion courante	215 995,99
017	Revenu de solidarité active	0,00
6698	Frais de fonctionnement des groupes d'élus	30 000,00
68	Charges financières	458 000,00
67	Charges exceptionnelles	129 380,00
68	Dotations aux amortissements et provisions	1 006 292,00
011	Charges à caractère général	2 411 728,59
018	APA	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	-55 000,00
014	Atténuations de produits	0,00
	Autre	0,00
	Dépenses réelles	31 270 174,88
	Total Dépenses de fonctionnement	114 333 834,66

RECETTES		
Chap.	Libellé chapitre	Budget principal
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	-119 673,64
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	0,00
	Recettes d'ordre	-119 673,64
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	22 333,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Impôts directs	3 168 530,00
015	Revenu minimum d'insertion	0,00
74	Dotations, subventions et participations	1 321 077,00
017	Revenu de solidarité active	0,00
018	APA	0,00
76	Autres produits de gestion courante	90 742,79
78	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels	26 753,27
78	Reprises sur amortissements et provisions	10 963 089,42
013	Atténuations de charges	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	98 860 782,56
	Recettes réelles	114 463 808,04
	Total Recettes de fonctionnement	114 333 834,66

D. EQUILIBRAGE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE

En 2019, la collectivité a procédé à la fermeture de la crèche départementale qui faisait l'objet d'un suivi comptable dans un budget annexe. A la fin de l'exercice 2019, la clôture des comptes fait apparaître un excédent d'investissement qu'il convient de reprendre sur le budget principal. Ainsi, c'est une somme de 322,57€ qui est inscrit en recette sur le chapitre 001.

De plus, le périmètre du budget annexe du parc départemental a fait l'objet d'une modification. Il a été décidé que l'achat des véhicules serait réalisé par le budget principal, le budget annexe permettant de suivre la seule activité d'entretien des véhicules. Au 31 décembre 2019, la section d'investissement du budget annexe fait apparaître un déficit d'investissement de 130.839,10€, somme donc réinscrite, à l'occasion du budget supplémentaire, sur l'exercice 2020, soit un déficit total de la section d'investissement de 121.818.336,65€

Une fois la reprise des résultats de 2019, les crédits supplémentaires inscrits et les crédits restitués, il reste à établir l'équilibre du budget supplémentaire.

Sur chacune des 2 sections du budget, une somme est inscrite au titre des dépenses imprévues (**20,8M€** pour les dépenses imprévues de la section d'investissement et **23,6M€** pour la section de fonctionnement).

Au-delà de ces inscriptions, la section de fonctionnement fait apparaître un excédent de 178.860.782,56€. Pour poursuivre le désendettement de la collectivité, il est proposé d'affecter une part de cet excédent au financement de la section d'investissement. Ainsi, l'apport de cette recette, de **85.000.000€**, permet, pour obtenir l'équilibre de la section d'investissement, de **réduire le recours à l'emprunt de 71.000.000€**.

II. LES BUDGETS ANNEXES

Là encore, ce budget supplémentaire est l'occasion d'intégrer les résultats de 2019 et de procéder à quelques ajustements.

A. Parc zoologique de Clères

Le budget supplémentaire est l'occasion de réinscrire les résultats de l'année passée. Ainsi, sur l'article 001 en recettes, la somme de **81.961,92€** correspondant au solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/2019 est inscrite au budget supplémentaire.

Par ailleurs, un crédit de **16.980,66€** est inscrit dans ce projet du budget supplémentaire afin de permettre la réalisation des amortissements à la hauteur du besoin, ce qui constitue à la fois une recette d'investissement et une dépense de la section de fonctionnement. Une inscription de **85.060,25€** permettra de procéder des quelques régularisations d'écritures comptables erronées.

En section d'investissement, en dépenses, ce sont des réductions de crédits de paiement de **285.917,58€** qui sont proposées dans ce projet du budget supplémentaire.

Dans le cadre des travaux de restauration hydro morphologique et de rénovation des îles du lac du parc, il est proposé de réduire les crédits de 393.997,17€, le phasage du projet ayant été revu, avec une intervention à la fois sur 2020 et 2021. Inversement, un crédit de 40.000€ est proposé pour permettre de lancer des études de PPI.

En section de fonctionnement, en dépenses, il est inscrit un crédit supplémentaire de **52.000€**.

Pour tenir compte des contrôles périodiques obligatoires sur matériels et de la dotation de vêtements professionnels et équipements de protection individuels, 11.000€ sont inscrits.

Un crédit de 3.000€ est proposé pour tenir compte des besoins supplémentaires de produits d'entretien.

En recette, un simple ajustement de la participation des agents au chèques restaurant est proposé pour **800€**.

L'équilibre du budget supplémentaire est obtenu en ajustant le virement à la section d'investissement de **-452.939,75€**, et en **réduisant** la subvention d'équilibre provenant du budget principal de **384.759,09€**.

B. Restaurant Administratif

Sur ce budget annexe, le budget supplémentaire intègre la reprise du solde d'exécution de la section d'investissement de **344.751,46€**. De plus il est inscrit **7.976,70€** pour permettre la réalisation des opérations d'amortissement de l'exercice 2020.

Sur la section d'investissement, il est proposé d'augmenter les crédits de paiement de **45.000€** afin de prendre en compte les travaux d'entretien à réaliser au restaurant administratif et de procéder au remplacement de matériel défectueux. Il est également proposé la mise en place d'un crédit de dépenses imprévues de **21.718,16€**. Les contrôles d'hygiène et de sécurité peuvent quelquefois rendre obligatoires rapidement des travaux pour assurer le respect des normes.

Sur la section de fonctionnement, le restaurant administratif a pourvu des postes vacants et fait appel à des accroissements temporaires depuis la fin de l'année 2019, reconduits en début d'année 2020. Aussi, un crédit supplémentaire de **50.000€** qui est inscrit pour abonder la ligne budgétaire de rémunération.

Un crédit supplémentaire de **1.000€** est également proposé pour permettre la réalisation des contrôles périodiques obligatoires sur matériels.

L'équilibre est obtenu par une **réduction** de la subvention de fonctionnement du budget principal de **227.033,30€**.

C. Parc Départemental

Il convient de rappeler que, depuis le 1^{er} janvier 2020, le budget annexe du parc départemental ne comporte plus que la seule section de fonctionnement. Le résultat de la section d'investissement fait l'objet d'une reprise sur le budget principal.

Ce budget supplémentaire intègre donc la reprise du résultat de la section de fonctionnement, à fin 2019. Ainsi, ce sont **90.742,79€** d'excédent de la section de fonctionnement qui sont inscrits, en recette, sur le chapitre 002, excédent repris et positionné sur le budget principal, comme évoqué précédemment.

Au-delà de la reprise des données 2019, sur la section de fonctionnement, **5.000€** sont inscrits, pour prendre en considération des contrôles périodiques obligatoires sur matériels.

De même, **7.500€** sont prévus pour tenir compte des besoins supplémentaires en prestations d'entretien des locaux et pour la location d'une fontaine à eau supplémentaire.

De même afin de régler les factures de maintenances non réceptionnées sur l'exercice 2019, il est proposé un crédit complémentaire de **4.900€**.

L'équilibre est obtenu en réajustant le produit de la facturation de **14.900€**.

D. Laboratoire départemental d'analyses

Je vous rappelle que le laboratoire dispose d'un budget spécifique depuis 2017. Comme pour l'ensemble de nos budgets, il convient de reprendre les résultats de l'exercice 2019. Ainsi, sur la section d'investissement, un crédit de **316.829,58€** sur le chapitre 001 est inscrit en dépenses. Le résultat de fonctionnement, du même montant que le solde de la section d'investissement, est quant à lui affecté à la couverture du solde de la section d'investissement, ce qui se traduit par l'inscription de recette sur la ligne budgétaire 1068 « excédent de

fonctionnement capitalisé ».

De plus, il convient de revoir les prévisions budgétaires nécessaires à la réalisation des amortissements de **+57.132,85€**.

Sur la section d'investissement, en dépenses, il est proposé un crédit complémentaire de **23.200€**. La majeure partie (20.000€) sera consacrée à l'acquisition de prestations complémentaires pour la finalisation des projets informatiques en cours, notamment le raccordement de certains appareils d'analyse au logiciel SOLUTION, ainsi que l'optimisation des pratiques pour l'utilisation de ce logiciel. Le reste permettra l'acquisition de 4 licences supplémentaires du logiciel de planification des tournées de collectes de prélèvements TMPI (logiciel qui permet de planifier les tournées de collectes des prélèvements auprès de nos usagers).

Sur la section de fonctionnement, en ce qui concerne les dépenses, c'est une augmentation des crédits de **497.000€** qui est proposée.

Cette inscription est principalement justifiée par le partenariat initié entre le CHU de Rouen et le laboratoire pour la lutte contre la propagation du COVID19. Le laboratoire va procéder à la réalisation de tests pour le compte du CHU. Il appartient donc au laboratoire de faire l'acquisition des kits de dépistage. En contrepartie, les dépenses du Département seront compensées en recettes par le CHU pour mettre en œuvre les tests. L'opération est estimée, en dépenses et en recettes à 400.000€.

Au-delà des besoins liés au contexte sanitaire, pour la recherche des phycotoxines lipophiles et paralysantes dans les coquillages les besoins de consommables sont en forte augmentation du fait de l'acquisition de matériaux certifiés et plus particulièrement de toxines nécessaires à la mise en place de méthodes d'analyses. Le besoin a été estimé à 65.000€, somme inscrite dans ce projet du budget supplémentaire.

À cela s'ajoute les équipements de protection individuels dont le besoin est estimé à 20.000€ en plus de l'estimation réalisée lors du budget primitif, ainsi que les contrôles périodiques obligatoires sur matériels estimés à 9.000€.

Enfin, un crédit de 3.000€ est également inscrit pour permettre de répondre favorablement aux demandes d'abonnements et ouvrages formulées par le laboratoire.

Pour les recettes de fonctionnement, ce sont **485.141,98€** qui sont inscrits. La majeure partie provient, comme évoqué ci-dessus, de la convention signée entre le CHU de Rouen et le Département pour le financement des tests COVID19. Le reste permettra le financement des contrôles obligatoires à effectuer sur l'ensemble des fontaines à eau installées dans les différents services, ainsi que la réalisation de diagnostics de l'air intérieur dans 10 CMS.

Une recette de **2.000€** est également inscrite dans ce projet de BS, correspondant à la contribution des agents sur les tickets repas mis en place dans la collectivité.

L'équilibre de la section d'investissement est obtenu par l'ajustement du virement de la section de fonctionnement, en le **réduisant de 33.932,85€**.

La section de fonctionnement quant à elle est équilibrée grâce à l'augmentation de la subvention d'équilibre de **33.058,02€** provenant du budget principal, ce qui la porte, pour 2020 à 1.871.395,22€.

Au global, le budget supplémentaire des budgets annexes s'établit comme suit :

		Parc zoologique de Clères	Restaurant administratif	Parc départemental	Laboratoire départemental d'analyse	TOTAL
Investissement	Recettes	- 285 917,58 €	74 534,16 €	-	340 029,58 €	128 646,16 €
	Dépenses	- 285 917,58 €	74 534,16 €	-	340 029,58 €	128 646,16 €
	Equilibre	- €	- €	-	- €	- €
Fonctionnement	Recettes	- 383 959,09 €	-247 033,30 €	107 642,79 €	120 200,00 €	-403 149,60 €
	Dépenses	- 383 959,09 €	-247 033,30 €	107 642,79 €	120 200,00 €	-403 149,60 €
	Equilibre	- €	- €	- €	- €	- €
TOTAL	Recettes	- 669 876,67 €	-172 499,14 €	107 642,79 €	460 229,58 €	-274 503,44 €
	Dépenses	- 669 876,67 €	-172 499,14 €	107 642,79 €	460 229,58 €	-274 503,44 €
	Equilibre	- €	- €	- €	- €	- €

Voici les principaux éléments qui constituent le projet de budget supplémentaire qui vous est soumis.